



ASSOCIATION
NATIONALE POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DU SPORT DANS
L'APPRENTISSAGE

ANDSA

LES COULEURS DU SPORT ET DE L'APPRENTISSAGE

**SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU :
PRÉPAREZ "L'APRÈS" MAINTENANT !**

L'ANDSA VOUS OUVRE LE RÉSEAU
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE !



W W W . A N D S A . O R G

SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU : PRÉPAREZ « L'APRÈS » MAINTENANT !

L'ANDSA VOUS OUVRE LE RÉSEAU DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE !

LES ACTEURS DU PARTENARIAT

L'ANDSA, Association Nationale pour le Développement du Sport en Apprentissage, a pour but de promouvoir l'activité physique sous toutes ses formes dans les centres de formations pour apprentis. Elle bénéficie d'une solide expérience dans le secteur de l'apprentissage grâce à ses relations avec les différents réseaux de formation professionnelle : Chambres des Métiers et de l'Artisanat, OFA du Bâtiment, FNTP, Chambres de Commerce, secteurs de l'Agriculture, de l'Industrie,...

En souhaitant développer la formation professionnelle des sportifs de haut-niveau (double-projet ou reconversion de fin de carrière), l'ANDSA a initié et acté des partenariats avec la **FNASS** (Fédération Nationale des Associations et Syndicats de Sportifs), **les fédérations nationales** de rugby, basket, boxe, judo, cyclisme, ..., **les clubs** (directement ou par l'intermédiaire des fédérations ou des comités départementaux) ou **les centres de formation**.

LES OBJECTIFS DU PARTENARIAT

L'ANDSA a pour objectif de mettre son réseau au service des sportifs de haut-niveau (SHN), qu'ils soient professionnels ou amateurs. **L'ensemble de l'offre de formation proposé par les réseaux partenaires sera ainsi accessible à tous.**

LES MÉTIERS ACCESSIBLES

Métiers de l'Artisanat - Métiers du Bâtiment - Métiers des Travaux Public - Métiers de l'Alimentaire - Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration - Métiers du Commerce - Métiers de l'Industrie - Métiers Mécaniques - Métiers de la Logistique et du Transport - Métiers Graphiques et de l'Image - Métiers de l'Agriculture, de l'Horticulture, de l'Agronomie, du Paysagisme - Métiers du Sport - ...

LES MISSIONS DU RÉFÉRENT ANDSA

Présenter, évaluer, accompagner, telles sont les missions que se fixe l'ANDSA. Dans le détail, aider le sportif dès le début de sa réflexion.

1. LA DIFFUSION DE L'OFFRE

Les fédérations, les clubs, les syndicats, diffusent l'information du partenariat à leurs licenciés.

2. LE PREMIER CONTACT

Le sportif ayant un projet de formation entre directement en contact avec le référent ANDSA.

Le lien peut se faire également par l'intermédiaire de son référent de club, de sa ligue, de sa fédération ou de son syndicat.

3. ÉTUDE DU PROJET

Le référent ANDSA rencontre le sportif et étudie son projet de formation.

4. MISE EN RELATION

Après étude du projet, le référent ANDSA cherche l'organisme de formation adéquat et organise la mise en relation entre le sportif et cet organisme.

5. ÉLABORATION DU CURSUS DE FORMATION

En collaboration avec le CFA, un plan de formation sera étudié au regard des contraintes du sportif. Le référent ANDSA suivra le projet et son évolution. De plus, il veillera à ce qu'un suivi de qualité sur le plan pédagogique soit effectué par un interlocuteur privilégié au sein de la structure de formation.

6. ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

Le référent ANDSA supervisera la constitution des dossiers administratifs et de financement.

7. ASSURER UN SUIVI LONGITUDINAL

Le référent ANDSA accompagnera le sportif tout au long de sa formation jusqu'à l'obtention du diplôme, voire l'insertion professionnelle.





LES ATOUTS POUR LES SPORTIFS

- Profiter d'un réseau de partenaires spécialistes dans le domaine de la formation professionnelle.
- Préparer « l'après »
- Profiter d'une formation la plus adaptée aux contraintes de la pratique sportive
- Être accompagné tout au long de la formation

LES ATOUTS D'UN CFA

Deux voies de formation possibles :

- 1. CONTRAT D'APPRENTISSAGE** : le sportif acquiert un statut salarié (donc rémunération), et effectue une formation en alternance avec une entreprise. Le statut d'apprenti n'engendre aucun coût pour l'apprenant.
 - 2. FORMATION CONTINUE** : le sportif devient « stagiaire de la formation professionnelle », sous convention de formation avec l'établissement d'accueil. Un stage en entreprise pourra compléter la formation. Ces formations peuvent bénéficier de financements par le biais du Conseil Régional, de Pôle Emploi, du Compte Personnel de Formation (CPF), du Compte Personnel de Formation Transition,...
- Possibilité de faire découvrir les formations
 - Souplesse de fonctionnement : modularisation,...



ASSOCIATION
NATIONALE POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DU SPORT DANS
L'APPRENTISSAGE



Direction générale : 28, rue de la bruyère - 31120 Pinsaguel

Tél. : 05 34 48 09 82

e-mail : andsa.sport@gmail.com

Siège national : 12, avenue Marceau - 75008 Paris

LES PARTENAIRES DE L'ANDSA

